



Direction de la communication
Tél. : 05 59 46 60 40
Courriel : communication@bayonne.fr

Le 4 février 2009

DOSSIER DE PRESSE

VELOS GRATUITS A BAYONNE Bilan et perspectives

En place depuis bientôt un an et demi, le service gratuit de prêt de vélos se développe et s'améliore pour répondre à une demande croissante. Avec 130 vélos et 11 points de prêt en 2009, contre 50 vélos et 7 points de prêt à ses débuts en 2007, le succès est réel.

Certaines nouveautés, comme l'abonnement annuel ou l'augmentation régulière du nombre de points de prêt, vont en simplifier l'usage et en améliorer l'efficacité.

Ce service s'inscrit dans le dispositif global engagé par la Ville de Bayonne depuis plusieurs années, visant à répondre à la problématique de la circulation en ville. Avec 8 200 prêts enregistrés, le vélo a su se placer, après la marche à pied, comme le déplacement doux le plus adapté à un centre historique comme celui de Bayonne.

Le vélo, outil alternatif de mobilité, économe et respectueux de l'environnement, peut également devenir un agent de développement touristique local pour notre ville, notre territoire. La mention remportée aux Trophées des Vélos 2008 par l'Office de tourisme avec sa visite guidée « Vélo'Découverte », en est un bon indicateur. Face à ce succès, deux autres parcours seront proposés dès ce printemps.



Direction de la communication
Tél. : 05 59 46 60 40
Courriel: communication@bayonne.fr

2009ko otsailaren 4a

Prentsa txostena

Dohainikako pirripitak Baionan Egoera eta aukerak

Duela abantzu urte bat et'erdi martxan jarria, pirripitak maileguan uzteko dohainikako zerbitzua garatzen eta hobetzen da haundituz doan galdeari ihardesteko. 130 pirripitekin eta 11 mailegu guneekin 2009an, bere hastapenetan 50 pirripita eta 7 mailegu gune zirelarik, bere arrakasta egiazkoa da.

Berrikuntza batzuek, hala nola urteko harpidetza edo mailegu gune kopuruaren handitze jarraikia, zerbitzu horren erabilpena erraztuko dute eta bere eraginkortasuna hobetuko.

Hiri-barneko zirkulazioaren arazoari aterabidea emaitako xedez, Baionako herriak bultzatu neurrietan sartzen da zerbitzu hori. 8200 maileguekin, ibiltzearen ondotik, Baionakoarena bezalako erdialde historikoan joan-jinen egiteko bide egokiena bilakatu da pirripita.

Pirripita, higikortasuneko bestelako tresna, merkea eta ingurumena errespetatzen duena, gure herriko edo gure lurraldeko tokiko turismo garapen eragilea bilaka daiteke ere. "Vélo'Découverte" izeneko bisitaldi gidatuarekin Turismo Bulegoak irabazi 2008ko "Trophée des vélos" saria adierazle ona da. Arrakasta honen aitzinean, udaberri hortatik goiti beste bi ibilbide dira eskainiko.

SOMMAIRE

1-Vélos gratuits : un succès incontestable

1.1 Bilan du service après un an et demi de fonctionnement

1.2 Le service de prêt en chiffres

1.2.1 Le nombre d'emprunts

1.2.2 Les aménagements en ville à destination des vélos

2-Vélos gratuits : mode d'emploi

2.1 Rappel du fonctionnement du service

2.2 Trois nouveaux lieux de prêt

2.2.1 Le B.I.J. et le C.C.A.S.

2.2.2 L'hôtel Mercure

3-Les nouveautés 2008-2009

3.1 L'abonnement, pour une utilisation simplifiée

3.2 L'adhésion au Club des villes et territoires cyclables

3.2.1 Un engagement cohérent avec la politique de la Ville

3.2.2 « Vélo'Découverte » : une mention pour Bayonne aux Trophées des Vélos 2008

3.3 Les prochaines sorties « Vélo'Découverte »

ANNEXES

1. Présentations : Cyclocom, le Comité de Promotion du Vélo, le Club des villes et territoires cyclables

2. Points de prêt et abonnements : informations pratiques

3. Modalités de participation aux sorties « Vélo'Découverte »

1. Vélos gratuits : un succès incontestable

1.1 Bilan du service après un an et demi de fonctionnement

Mis en place au mois de septembre 2007, le service gratuit de prêt de vélos de la Ville de Bayonne rencontre un véritable succès. De 50 vélos au départ, puis 90 en décembre 2007, le service en propose désormais 130. Ces hausses régulières traduisent la réussite de cette opération.

Certaines nouveautés, comme l'abonnement annuel ou l'augmentation régulière du nombre de lieux de prêt, vont en simplifier l'usage et en améliorer l'efficacité.

En 2007, une enquête menée sur les premiers mois de fonctionnement de ce service, montrait une durée moyenne d'utilisation de 2 à 3h. Les vélos étaient donc essentiellement utilisés pour des déplacements à proximité du centre.

Dès le début, le service fonctionnait également très bien pour les déplacements de loisirs, puisqu'on notait la présence de nombreux vélos orange en bords de Nive ou le long du littoral.

Les enquêtes menées en 2008 ont montré une évolution dans l'utilisation des vélos orange.

Ils sont utilisés toute la semaine par des personnes qui viennent travailler à Bayonne, laissent leur véhicule dans les parcs de stationnement pour emprunter ensuite un vélo. Et pour ceux qui ne possèdent pas de deux-roues, le service de prêt est une solution.

Le week-end, les vélos sont utilisés par des promeneurs qui se rendent sur les bords de l'Adour, à la plaine d'Ansot ou qui rejoignent les plages (surtout en période estivale).

1.2 Le service de prêt en chiffres

1.2.1 Le nombre d'emprunts

Depuis sa mise en route en septembre 2007, le service de prêt de vélos gratuits à la journée ne faiblit pas. Au 31 décembre 2008, la Ville de Bayonne comptabilise, tous points de prêt confondus, **8 199 prêts**, soit une moyenne de 500 emprunts par mois.

Les points de prêt les plus sollicités sont les mêmes depuis l'origine, à savoir : l'Office de tourisme, le parking Tour-de-Sault et la Maison des Associations.

Dès le premier mois¹, 630 prêts étaient enregistrés dont 169 à l'Office de tourisme, 148 à la Maison des Associations et 313 dans les parcs de stationnement (majoritairement celui de Tour-de-Sault).

En 2007, on observe un ralentissement en période hivernale avec 1 535 prêts sur 4 mois (novembre 07-mars 08).

Au retour des beaux jours, on a observé un regain d'intérêt, avec une moyenne mensuelle de 500 prêts enregistrés pour la période allant de mai à juin 2008.

L'été 2008², le service a su séduire la population locale comme touristique avec près de 2 000 emprunts réalisés.

Avec un total de 1 458 utilisations, les chiffres des mois de septembre et octobre 2008 ont là aussi montré la pertinence de ce service.

Enfin, les dernières données chiffrées concernent les mois de novembre et décembre 2008 et font état de près de 550 utilisations malgré une météo défavorable. Le vélo est donc bien devenu une alternative au « tout voiture ».

1.2.2 Les aménagements en ville à destination des vélos

Plus de **40 km de pistes et bandes cyclables** sont aujourd'hui praticables à Bayonne avec des promenades très agréables le long de l'Adour et de la Nive. La plaine d'Ansot est également un lieu très apprécié des familles notamment en raison de l'absence de voitures.

La Ville a aménagé près de **300 places de stationnement** à destination des deux-roues non motorisés.

¹ Du 22 septembre au 25 octobre 2007.

² Du 1^{er} juillet au 31 août 2008.

2. Vélos gratuits : mode d'emploi

2.1 Rappel du fonctionnement du service

Le service est repérable grâce à un panneau « totem » qui fournit les informations pratiques. Les vélos, de couleur orange, sont facilement reconnaissables.

Pour emprunter un vélo, deux solutions s'offrent à l'utilisateur :

- Lors de chaque emprunt, il faut remplir un contrat de prêt dans l'un des 11 points d'accueil, présenter une carte d'identité et déposer un chèque de caution ou une carte grise, un permis de conduire, un passeport.
- Ou bien souscrire l'abonnement annuel gratuit pour éviter les formalités à chaque fois.

Il faut être âgé de 15 ans minimum pour emprunter un vélo. Les jeunes de 15 à 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Un cadenas est automatiquement fourni et un casque est proposé.

Le vélo doit être rapporté le jour même au point où l'emprunt a été effectué avant son heure de fermeture.

Pendant la durée du prêt, un numéro de téléphone est mis en place pour répondre aux usagers, à leurs questions et aux différents problèmes qu'ils peuvent rencontrer avec leur vélo.

2.2 Trois nouveaux lieux de prêt

2.2.1 Le B.I.J. et le C.C.A.S.

Les points de prêt ont été pensés en fonction de l'objet du déplacement, adaptés aux habitudes et aux besoins des utilisateurs.

Depuis l'automne 2008, deux points de prêt complètent le dispositif, à savoir : le **Bureau Information Jeunesse (B.I.J.)**, à proximité du Campus de la Nive, et le **Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)**, quartier Sainte-Croix.

2.2.2 L'hôtel Mercure

Le nouveau site de prêt qui ouvre en février a la particularité d'être rattaché à une structure privée.

En effet, les déplacements doux ont séduit les responsables de **l'hôtel Mercure**. Son accès direct par la piste cyclable au centre-ville et au chemin de halage de la Nive, sa clientèle aussi bien d'affaires que touristique, en fait le candidat idéal.

L'hôtel Mercure devient ainsi le premier établissement privé à passer une convention avec la Ville et la société prestataire.

Ce partenariat répond au souhait de la Ville de développer le service de prêt de vélos auprès de titulaires d'activités de tourisme, d'affaires ou de loisirs.

La Ville de Bayonne réalise l'installation du matériel aux abords de l'hôtel Mercure et l'entreprise Cyclocom fournit le matériel et assure la maintenance des vélos. L'hôtel garantit le service de prêt en formant son personnel et s'engage à signaler les anomalies détectées sur le parc de vélos. Ce service fonctionne 7 jours sur 7.

Désormais, les 130 vélos sont répartis dans 11 lieux stratégiques :

- Dans les 5 parcs de stationnement couverts situés à proximité du centre. Le choix de stationner dans un parc couvert à tarif dégressif est une bonne solution pour une course de quelques heures. Ainsi, l'utilisation du vélo permet d'éviter de circuler en voiture dans le centre.
- A l'Office de tourisme : un moyen original et pratique pour découvrir la ville.
- A la Maison des associations, ce qui présente l'intérêt de laisser son véhicule au parc gratuit de Glain et de partir en balade toute la journée. Les bords de l'Adour, de la Nive, la plaine d'Ansot, autant de promenades sur voies cyclables accessibles à tous.
- Au B.I.J.: à deux pas du Campus de la Nive, c'est le lieu idéal pour les étudiants qui souhaitent effectuer un déplacement rapide dans le centre-ville.
- Au C.C.A.S. et la Maison de la Ville : établis dans le quartier de Sainte-Croix, ces deux points de prêt sont situés en dehors du centre-ville.
- A l'hôtel Mercure : sa proximité avec le centre-ville et les lieux de promenade en bords de Nive, en font un point de prêt idéal pour une clientèle d'affaires et touristique, mais aussi pour les Bayonnais vivant à proximité.

- Informations pratiques en annexe 2 -

3. Les nouveautés 2008-2009

3.1 L'abonnement, pour une utilisation simplifiée

Depuis juin dernier, la procédure de prêt de vélos a été simplifiée. Seul, entre amis ou en famille, des solutions sont proposées :

> **La carte d'abonnement Cyclocom**

Elle évite les formalités à chaque location.

Les abonnements se font au service des « formalités simples » à la mairie, à la Maison de la Ville et au B.I.J. Il suffit de se munir d'une pièce d'identité, d'un chèque de caution et d'une photo d'identité.

L'abonnement est valable un an. Une fois le contrat établi, il suffit de présenter sa carte dans un des points de prêt pour repartir gratuitement avec un vélo.

Il faut ramener le vélo le jour même, à l'endroit où il a été emprunté.

Ce système d'abonnement mis en place récemment, facilite la démarche d'emprunt comme par exemple pour tous ceux qui stationnent dans l'un des parkings et rejoignent leur travail grâce au vélo.

> **Le contrat de groupe**

Cette formule permet d'emprunter des vélos à plusieurs, pour quelques heures ou à la journée, en ne faisant qu'un seul contrat.

3.2 L'adhésion au Club des villes et territoires cyclables³

3.2.1 Un engagement cohérent avec la politique de la Ville

Le vélo est un outil au service de l'aménagement durable des territoires.

Le choix de promouvoir le vélo, déplacement doux adapté à un centre historique comme celui de Bayonne, fait partie d'un dispositif global visant à répondre à la problématique de la circulation en ville.

Plusieurs mesures ont été mises en place depuis quelques années.

Le développement des parcs de stationnement en périphérie couplé à des tarifs bas et dégressifs a permis de désengorger le centre-ville. La navette, l'accroissement des pistes cyclables et la création de places destinées aux deux-roues non motorisés participent également à cette évolution.

³ Présentation du Comité de promotion du vélo et du club des villes et territoires cyclables en annexe 1.

3.2.2 « Vélo'Découverte » : une mention pour Bayonne aux Trophées des Vélos 2008

La remise des prix de l'édition 2008 des Trophées du Vélo s'est déroulée le 26 novembre dernier au Salon des Maires à Paris. Neuf collectivités territoriales, associations et entreprises ont été primées. Le jury, composé des membres du Comité de Promotion du Vélo, a décerné 5 Trophées et 4 mentions.

Parrainé par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, et organisé par le Comité de Promotion du Vélo, le concours annuel « Les Trophées du Vélo » est ouvert aux collectivités territoriales, aux associations et aux entreprises. Il vise à récompenser et à faire connaître des actions et réalisations en faveur de l'usage du vélo dans trois de ses composantes : pratique utilitaire, de loisir et de tourisme.

Pour l'édition 2008, trois thèmes ont été définis :

- choisir le vélo, des initiatives pour convaincre et encourager ce choix,
- au travail à vélo,
- vélo et développement touristique.

Une mention a été décernée à l'Office de tourisme de Bayonne, pour la visite guidée Vélo'Découverte : « A vélo, des remparts de Vauban à la plaine d'Ansot » (Thème : vélo et développement touristique).

Présentation de l'initiative « Vélo'Découverte » primée

Le service de prêt de vélo de la ville de Bayonne étant un succès, les guides conférenciers de l'Office de tourisme ont proposé la mise en place de visites guidées de la ville à vélo, alliant ainsi un intérêt patrimonial, culturel et environnemental.

Depuis l'été 2008, la visite à vélo s'organise en deux temps : la ville intra-muros, puis un parcours sur les bords de Nive jusqu'à la plaine d'Ansot. Cette visite est la conjonction de quatre facteurs : le patrimoine culturel et architectural, l'Espace naturel protégé, le réseau cyclable et le service gratuit de prêt de vélos.

Les publics ciblés sont tout d'abord les touristes, individuels (ou en groupe), mais aussi les 200 000 habitants de l'agglomération bayonnaise, adultes, jeunes ou enfants accompagnés. Chaque participant règle uniquement le coût du guide conférencier (5 €/adulte - gratuit pour les moins de 12 ans).

Cette organisation est possible grâce au prêt de vélos gratuit de la Ville de Bayonne, la fourniture gratuite par l'Office de tourisme d'un casque pour chaque personne et la communication sur son site Internet, plaquette...

Depuis, cette promenade, ludique et conviviale, est devenue hebdomadaire (en moyenne 15 personnes par groupe) avec une nouvelle clientèle plus jeune.

- Prochaine visite guidée : « A vélo, des remparts de Vauban à la plaine d'Ansot » le 14 février (modalités en annexe 3) -

3.3 Les prochaines sorties « Vélo'Découverte »

Dès ce printemps, les « Vélo'Découverte » se déclinent en deux autres thèmes : la découverte de l'espace industriel portuaire de Bayonne, et celle du patrimoine (première expérimentation lors des Journées du Patrimoine en septembre dernier).

« De Bayonne à l'embouchure, un port en mouvement ». ***Printemps 2009 (mise en place octobre 2008)***

Balade commentée le long du fleuve Adour, de Bayonne à l'embouchure. En suivant le cours de l'eau, rive gauche du fleuve, la balade permet de découvrir l'histoire du port de Bayonne, de la période antique à nos jours. Lecture d'un paysage industriel et naturel, une étonnante cohabitation entre la forêt protégée, le fer, l'acier... La visite à vélo se fait à partir des pistes cyclables reliant Bayonne à l'embouchure de fleuve.

« Entre Nive et Adour, trois quartiers, une ville ». ***Printemps 2009 (mise en place septembre 2008)***

Découverte à vélo des trois quartiers de Bayonne (Grand Bayonne, Petit Bayonne et Saint-Esprit). Cette visite d'une rive à l'autre permet de découvrir Bayonne le long de ses quais. Histoire, développement urbain, souvenirs des grands moments de la Marine, aménagements contemporains, autant de sujets pour évoquer la richesse et le patrimoine de la ville.

Ces visites sont conçues et assurées par des guides-conférenciers, agréés par le ministère de la Culture et de la Communication.

1. Présentations

> Cyclocom

La société Cyclocom, installée à Bassussarry, a été choisie après mise en concurrence. Son fondateur, Michel Bonnet, propose deux principes :

- la gratuité du service pour les usagers,
- le financement du service grâce à la publicité.

Les panneaux publicitaires sont installés à l'arrière du vélo ainsi qu'à l'avant sur le devant du panier. Ils sont également disposés à l'arrière du panneau « totem » signalant le service sur les points de prêt.

www.cyclocom.fr

> Le Comité de Promotion du Vélo

Créé en 2001, il rassemble tous les acteurs du vélo en France : collectivités territoriales, associations d'usagers, fédérations sportives, constructeurs et distributeurs...

- Il œuvre pour la valorisation du vélo dans toutes ses composantes : mode de déplacement quotidien et de loisirs, outil de développement touristique et de pratique sportive...
- il organise notamment la Fête du vélo, chaque premier week-end de juin, ainsi que les Trophées du Vélo, concours qui récompense tout projet ou initiative menés par des collectivités territoriales, des associations ou des entreprises, en faveur d'une « politique vélo ».

Le Club des villes et territoires cyclables, dont Bayonne fait partie, est l'un des 13 membres du Comité de Promotion du Vélo.

> Le Club des villes et territoires cyclables

Le Club des villes cyclables est devenu le Club des villes et territoires cyclables depuis septembre 2008. Créé en 1989 par 10 villes pionnières, il regroupe aujourd'hui plus de 1000 collectivités – villes, agglomérations, régions.

www.villes-cyclables.org

2. Points de prêt et abonnements : informations pratiques

> Les 5 parcs de stationnement :

- Tour de Sault, av. Chanoine Lamarque, du lundi au dimanche, de 7h30 à 21h.
- Sainte-Claire, place de l'Arsenal, du lundi au dimanche, de 7h30 à 21h.
- La Gare, rue Sainte-Ursule, du lundi au dimanche, de 7h30 à 21h.
- Vauban, 1 av. des allées Paulmy, du lundi au vendredi, de 9h à 17h.
- Paulmy, allée de la Poterne (près des allées Paulmy), du lundi au samedi, de 9h à 19h.

> La Maison des associations, 11 allée de Glain, du lundi au samedi, de 9h à 18h.

> L'Office de tourisme, place des Basques, du lundi au vendredi, de 9h à 18h et le samedi, de 10h à 17h30.

> Le Bureau Information Jeunesse (B.I.J.), place Marc-Aubert, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

> Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), 30 place des Gascons, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

> La Maison de la Ville des Hauts-de-Sainte-Croix, 3 bis avenue de Jouandin, du lundi au vendredi, de 9h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30.

> L'hôtel Mercure, à partir de février 2009, avenue Jean-Rostand (à proximité du Palais des sports de Lauga), du lundi au dimanche, horaires de l'établissement.

ABONNEMENTS

Renseignements et souscriptions :

Hôtel de Ville, bureau des formalités simples, 1 av. Maréchal leclerc : 05 59 46 60 60.

Maison de la Ville, avenue de Jouandin : 05 59 55 80 10.

BIJ, place Marc-Aubert : 05 59 59 35 29.

3. Modalités de participation aux sorties « Vélo'Découverte »

Les personnes intéressées par ces sorties peuvent venir avec leurs propres vélos ou en emprunter un gratuitement auprès de l'Office de tourisme (modalités de prêt ci-dessous). Des casques sont également mis à disposition*. Pour les enfants, prévoir les vélos et les casques adaptés.

Modalités de prêt des vélos gratuits pour la visite :

- Il suffit de remplir un contrat de prêt à l'Office de tourisme, de présenter une pièce d'identité et de déposer un chèque de caution ou une carte grise, un permis de conduire, un passeport.
- Le vélo doit être rapporté le jour même à l'Office de tourisme à la fin de la visite guidée.

Le nombre de places étant limité à une vingtaine de personnes, il est conseillé de s'inscrire au plus tôt auprès de l'Office de tourisme.

Le rendez-vous est généralement fixé à l'Office de tourisme - Place des Basques (généralement à 15h). Durée des visites : 2h30.

Tarif : 5€ pour les adultes et gratuit pour les moins de 12 ans.

- Prochaine sortie le samedi 14 février -

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Office de tourisme

0 820 42 64 64 (0,12euro/mn)

Mèl. : infos@bayonne-tourisme.com

www.office-tourisme.com

**Le port du casque est conseillé. Si les personnes ne souhaitent pas en faire l'usage, la signature d'une décharge leur sera demandée.*